



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1144

Groupe Scolaire Kennedy - Démolition reconstruction - opération n° 08015001 - lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1144 - GROUPE SCOLAIRE KENNEDY - DEMOLITION RECONSTRUCTION - OPERATION N° 08015001 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES PRESTATIONS PREALABLES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/53 du 30 juillet 2020, vous avez élu les membres de la Commission d'appel d'offres permanente de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Groupe Scolaire Kennedy - démolition et reconstruction neuve ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements scolaires 2021-2026 », n° 2021-1, programme n° 00006.

Le nouveau groupe scolaire de 18 classes s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement important de l'îlot Kennedy à Lyon 8^{ème} qui verra également la construction du nouveau bâtiment des Ateliers de la danse et d'un nouveau complexe sportif comprenant une piscine et un gymnase, après démolition de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire construit dans les années 1960.

Ce nouveau groupe scolaire comprendra :

- 8 classes maternelles ;
- 10 classes élémentaires ;
- un restaurant scolaire ;
- des salles d'activités communes, à l'exception de salle de sport (en raison de l'utilisation du complexe sportif) ;
- des locaux administratifs et un pôle médico-social ;
- un appartement pour le gardien ;
- des cours de récréation maternelle et élémentaire ;
- tous les locaux nécessaires au fonctionnement du groupe scolaire.

Ce bâtiment devra s'inscrire dans les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030 et viser un niveau de performance Energie Carbone E4 C2.

Il convient à présent de lancer les études de programmation, diagnostics, études de sol et autres prestations nécessaires pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre par voie de concours.

Les études de maîtrise d'œuvre et autres prestations préalables de cette opération, estimées à 2 700 000 €TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements scolaires 2021-2026 », programme n° 00006.

Le montant global de l'opération est aujourd'hui estimé au stade des études préalables à 20 200 000 € TTC (valeur juin 2021), y compris mobilier et équipement, hors surcoûts éventuels liés à des fondations spécifiques ou des travaux de dépollution. Ce montant comprend la démolition du groupe scolaire existant, l'infrastructure pour le groupe scolaire provisoire et la reconstruction du nouveau groupe scolaire.

Ce montant sera confirmé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre. Les membres élus de la commission d'appel d'offres feront partie du jury. Le jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du jury désignera des personnalités qualifiées, ainsi que des personnes dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du concours, le cas échéant.

A l'issue de la phase de candidatures, 3 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire (APS).

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme sera de 110 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé), de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2020/53 du 30 juillet 2020, n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et autres prestations préalables nécessaires pour l'opération n° 08015001 « Groupe Scolaire Kennedy - démolition reconstruction » est approuvé. Ces études seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme n° 00006.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à :
 - désigner, le cas échéant, les personnalités qualifiées, membres du jury ;
 - régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées) ;
 - régler les indemnités de concours.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2021-1, opération n° 08015001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2021 : 190 000,00 €;
- 2022 : 370 000,00 €;
- 2023 : 2 140 000,00 €

4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'Etat, et notamment de la Direction régionale des affaires culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET